

- ### Prescriptions graphiques
- Arbre remarquable à protéger (art. L. 151-19)
 - Bâtiments remarquables (art. L. 151-19)
 - ▲ Cônes de visibilité (art. L. 151-19)
 - ▲ Cônes de visibilité - inconstructible (art. L. 151-19)
 - Petits patrimoines protégés (art. L. 151-19)
 - ★ Changements de destination vers l'habitation (art. L. 151-11)
 - ★ Interdictions de changement de destination pour les logements hôteliers et touristiques et les établissements de restauration
 - Lignes commerciales (art. L. 151-16)
 - Haies et talus protégés (art. L. 151-23)
 - Mur d'intérêt patrimonial protégé (art. L. 151-19)
 - Alignement ligne de référence
 - Alignements d'arbres à protéger (art. L. 151-23)
 - Cheminement doux à créer ou à conserver (art. L. 151-38)
 - Linéaire préservation de l'habitat
 - Limites de zones humides
 - Espaces proches du rivage (art. L. 121-13)
 - Lignes de référence dugabarit
 - Espaces Boisés Classes à protéger (art. L. 113-1)
 - Espace Boisé Classe à créer (art. L. 113-1)
 - Patrimoine paysager (art. L. 151-19)
 - Bandes paysagères (art. L. 151-19)
 - Emplacement réservé (art. L. 151-41)
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L. 151-7)
 - Périmètres de centralité commerciale (art. L. 151-19)
 - Zones Non Aedificandi (art. R. 151-31)
 - Périmètre de gel (art. L. 151-41)
 - Servitude de mobilité sociale (art. L. 151-41)
 - Zone de présomption de prescription archéologique
 - Zones humides protégées (art. L. 121-123)
 - Submersion marine - zone de dissipation de l'énergie à l'entrée du système de protection
 - Submersion marine - aléa fort
 - Submersion marine - aléa moyen
 - Submersion marine - aléa futur

- ### Zonage
- Zones Naturelles
 - Zones Agricoles
 - Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité
 - Zones Urbaines et A Urbaniser
 - Zones d'Activités
 - Zone A Urbaniser à long terme

- ### Éléments de description des différentes zones
- UA : Zone urbaine centrale
 UAp : Zone urbaine centrale à valeur patrimoniale
 UB : Zone urbaine de banlieue
 UBd1 UBd2 UBd3 : Zones urbaines de Dinan liées à la présence de collèges
 UCa UCb : Zones urbaines pavillonnaires
 UCc : Zone urbaine de Saint-Cast le Gaultois en bord de mer
 UCd : Zone urbaine pavillonnaire de Sablès d'Or les pins
 Uy1 Uy2 Uy3 : Zone urbaine à vocation d'activité
 Uzc : Zone urbaine à vocation commerciale
 Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement
 Ur : Zone urbaine à vocation touristique
 Uz : Zone urbaine conçue par une procédure de ZAC
 Upzo : Zone urbaine conçue par la présence d'une OAP valant règlement
- 1AUH1, 1AUH2, 1AUH3 : Zone à urbaniser à vocation habitat
 1AUy1, 1AUy2, 1AUy3, 1AUy4 : Zone à urbaniser à vocation d'activité
 1AUyc : Zone à urbaniser à vocation commerciale
 1AUze : Zone à urbaniser à vocation d'équipement
 1AUr : Zone à urbaniser à vocation touristique
 2AUH : Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
 2AUy : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activité
 2AUze : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
 2AUr : Zone à urbaniser à long terme à vocation touristique
- Zonages spécifiques liés aux communes littorales**
 N : Zone naturelle générale
 NF : Zone naturelle liée aux exploitations sylvoécoles
 Npc : Zone naturelle liée à la protection des captages d'eau potable
 Ne : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
 Ng : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
 Ngr : Zone naturelle liée à une aire d'accueil des gens du voyage
 Nt : Zone naturelle liée à une activité touristique
 Nio : Zone naturelle liée à des espèces de faunes
 Nj : Zone naturelle liée à des espaces de nature en ville à préserver
 Nes : Zone naturelle liée à l'implémentation de dispositifs visant à produire de l'énergie solaire
- Zonages spécifiques liés au zonage en mer**
 Nf : Zone naturelle liée aux espaces remarquables
 Ngl : Zone naturelle liée à une vocation portuaire
 Nca : Zone naturelle liée à la présence de cales d'accès à l'eau
 Ncl : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
 Nct : Zone naturelle liée à une activité touristique
 Ncd : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
 Ngl : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
 Nlnt : Zone naturelle liée à la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement
- AI : Zone agricole**
 Aa : Zone agricole liée aux activités conditionnelles
 Ay : Zone agricole liée aux activités isolées
 Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre
- Indices de zonage spécifiques :**
 (l) : Zone concernée par un PPRI
 (pc) : Zone concernée par un périmètre de protection de captage d'eau potable

Liste des emplacements réservés

N°	Vocation	Commune	Destinataire	Superficie (m²)
24	Équipement	Calorguen	Commune	4771
50	Votre	Evran	Commune	359
51	Liaison douce	Evran	Commune	142
52	Équipement	Evran	Commune	213
53	Votre	Evran	Commune	772
54	Liaison douce	Evran	Commune	701
55	Votre	Evran	Commune	1047
56	Équipement	Evran	Commune	645
57	Équipement	Evran	Commune	2440
58	Équipement	Evran	Commune	932
59	Liaison douce	Evran	Commune	707
60	Stabiment	Evran	Commune	1525
61	Équipement	Evran	Commune	8610
62	Votre	Evran	Commune	257
261	Liaison douce	Saint-André-des-Eaux	Commune	229
305	Votre	Saint-Judoce	Commune	1010



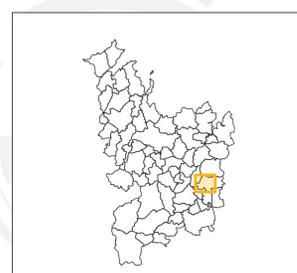
DINAN

AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Evran Ouest



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Anné : 2019

Approbation : 2019



Échelle : 1:5000ème